



Sous la présidence de M. Jean-Luc PERRIN, Vice-Président en charge de la mobilité et du commerce, la commission intercommunale thématique « Mobilité et transport scolaire » s'est déroulée en salle 2 du Village d'entreprises, le jeudi 8 juin 2023 à 14h. Les membres titulaires de la commission « Mobilité et transport scolaire » étaient conviés à cette réunion.

Conformément à la convocation adressée le 10 mai 2023, l'ordre du jour concernait :

- Présentation de l'organisation des transports scolaires pour la rentrée 2023 et point sur les nouvelles modalités régionales ;
- Questions diverses

Monsieur Gérard DELPY est désigné secrétaire de séance.

- Les membres présents sont mentionnés dans la feuille de présence ci-annexée (ANNEXE 1).
- Le support de présentation est annexé au présent compte-rendu (ANNEXE 2).

Présentation de l'organisation des transports scolaires pour la rentrée 2023 et point sur les nouvelles modalités régionales

Contexte

La Région Auvergne-Rhône-Alpes est l'Autorité Organisatrice des Transports Scolaires, Saint-Flour Communauté étant, par convention, gestionnaire de proximité des Transports Scolaires (GPTS). Deux agents de Saint-Flour Communauté sont fléchés pour réaliser ce travail :

- Aurélie Salson : secteurs Saint-Flour, Margeride et Caldaguès-Aubrac
- Sabine Lacroix : secteurs Planèze, Pierrefort et Neuvéglise-sur-Truyère

L'actuelle convention de gestion des transports scolaires entre la Région et Saint-Flour Communauté prendra fin le 31 Août 2023. Un avenant a été proposé par la Région à Saint-Flour Communauté afin de prolonger cette convention jusqu'au 31 décembre 2024.

Cet avenant permettra de faire le bilan des expérimentations et changements d'organisations qui auront lieu pour la rentrée de septembre 2023, avant la mise en place d'une nouvelle convention prenant en compte tous ces changements.

L'avenant à la convention sera présenté au Conseil Communautaire du 3 Juillet 2023.

Les nouvelles modalités d'inscription aux transports scolaires pour la rentrée 2023

Pour la rentrée scolaire de septembre 2023, la Région a mis en place un logiciel de gestion des transports scolaires. Les inscriptions aux transports scolaires se font à présent par les familles directement en ligne.

Les familles concernées devront créer un nouveau compte, les identifiants utilisés les précédentes années n'étant plus adéquats. Puis les familles renseigneront leurs coordonnées et géolocaliseront leur domicile sur le territoire. Les points d'arrêts les plus proches leur seront alors proposés, sur la base des points d'arrêt de l'année dernière. Enfin, les familles devront payer en ligne (en une ou plusieurs fois) afin de valider leur inscription.

Le délai d'inscription a également évolué. Les années précédentes, la date limite d'inscription était fixée au 31 mai. A partir de cette année, aucune date limite d'inscription n'a été donnée par la Région, mais une majoration de 20€ sur l'inscription à partir du 20 Juillet 2023 a été mis en place.

Concernant la création de points d'arrêt, celle-ci se fera au cas par cas par les deux agents de Saint-Flour Communauté. Si, suite à une demande formulée par une ou plusieurs familles, il y a intérêt à créer un nouveau point d'arrêt, les agents GPTS devront procéder à un audit de création de point d'arrêt. Ce nouveau point d'arrêt devra donc être validé par la Région, puis sécurisé et rendu visible par la mise en place de panneaux de signalisation sur le site.

Rétroplanning de Saint-Flour Communauté

Les familles sont invitées par la Région à s'inscrire avant le 19 Juillet 2023, sous peine d'une majoration des frais d'inscription.

A partir du 21 Juillet, Saint-Flour Communauté pourra transmettre les circuits identifiés sur la base des inscriptions aux points d'arrêts aux services de la Région.

La suite du rétroplanning est identique aux années précédentes, c'est-à-dire :

- En semaine 34 (semaine du 21 août) une communication sera faite sur les trajets par un courrier aux famille et l'affichage des trajets sur le site internet de la collectivité.
- En fin Août, la Région enverra les cartes de transport nominatives aux familles.

Un point d'attention est formulé par les deux agents GTPS de Saint-Flour Communauté concernant le délai de création des circuits bien plus court que les années précédentes.

Aussi, sans date limite d'inscription, les familles sont, au 8 juin 2023, encore peu nombreuses à s'être inscrites (seuls la moitié des enfants attendus sont inscrits pour le moment).

Un retour auprès de la Région sera fait par Saint-Flour Communauté à la suite de cette expérimentation, après la rentrée scolaire 2023. Ce retour concernera principalement les points d'attentions et difficultés rencontrées, notamment le délai d'inscription et de création des circuits, mais également les problèmes de connexion, création d'un compte ou de géolocalisation que peuvent rencontrer aujourd'hui les familles.

Communication sur ces nouvelles modalités

La Région a envoyé aux familles les nouvelles modalités d'inscription par mail le 4 mai 2023, avec le lien de connexion au site internet.

Cependant, de nombreuses familles n'ayant pas reçu ce mail ou privilégiant d'autres moyens de communication, Saint-Flour Communauté a envoyé le 16 mai 2023 un courrier papier d'informations complémentaires.

La Région avait prévu en ce début d'année un rétroplanning concernant les relances aux familles, ainsi qu'une communication auprès des établissements scolaires et des mairies. A ce jour, aucune démarche dans ce sens n'a été identifié par Saint-Flour Communauté sur le territoire.

La Commission Mobilité et Transports scolaires émet un avis favorable à l'envoi par Saint-Flour Communauté d'un courrier à destination des établissements scolaire et des mairies concernant les nouvelles modalités d'inscription aux transports scolaires pour la rentrée 2023, notamment dans le but d'inciter les familles à s'inscrire au plus vite.

Bilan financier des transports scolaires pour l'année 2021-2022 et modalités de l'année 2023-2024

Le détail du budget 2021-2022 concernant les transports scolaires est disponible en ANNEXE 2 de ce présent compte-rendu.

Pour l'année scolaire 2023-2024, la Région propose dans son avenant à la convention la suppression de tous les flux financiers avec la communauté de communes.

Cela impliquerait un arrêt de la participation de 10,5 % de Saint-Flour Communauté aux frais de fonctionnement des circuits (s'élevant à 167 813,95 € pour l'année 2021-2022), ainsi que l'arrêt de la compensation financière de la Région (s'élevant à 33 578 € pour l'année 2021-2022).

Les participations financières versées à Saint-Flour Communauté par les autres communautés de communes, et inversement, celles versées par la collectivité aux autres territoires restent inchangées.

Le remboursement aux familles relevant d'une politique sociale de Saint-Flour Communauté, celles-ci restent également inchangées pour l'année scolaire 2023-2024.

Information et questions diverses

Informations

Il est rappelé aux membres de la Commission la possibilité de solliciter les services, notamment la cheffe de projet « Mobilités Durables » pour toute suggestion de sujet.

Il est tout à fait envisageable de travailler certains sujets en amont des prochaines commissions pour une présentation partagée.

A Saint-Flour, le 9 juin 2023,

Le Vice-Président

Jean-Luc PERRIN

Liste des annexes :

Annexe 1 : Feuille de présence

Annexe 2 : Document de présentation diffusé lors de la commission